

Conditions de vente du Camping Coin de ciel

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location. Le locataire accepte l'emplacement/hébergement en l'état (arbres, Plantations, végétations...). L'emplacement/hébergement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour.

1) Prestations et tarifs

Emplacement de camping

- Les emplacements peuvent être loués à la nuit. Emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour tente et une voiture, caravane ou camping-car (une caravane ou un camping-car par emplacement)

- Le prix s'entend à la nuit et comprend : l'accès libre aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à l'aire de jeux. Il est fonction du nombre de personnes et des prestations demandées (électricité ...)

Les emplacements sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 10h le jour du départ. Toute libération de l'emplacement après 10h pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Du 01/11 au 31/03 un supplément pour l'électricité peut être demandé au client pour les kw consommés au-delà de 10kw/ jour.

Location d'hébergement

Les hébergements locatifs sont équipés. Ils sont loués de préférence à la semaine.

- L'utilisation de draps et taies d'oreiller (non fournies) est obligatoire.
- Une caution de 300 € en cas de dégradation, en chèque ou espèce en euros uniquement, sera demandée avant la remise des clés ainsi qu'une caution ménage de 60 €.
- Il appartient au client de faire un état des lieux, dès son arrivée, (inventaire du matériel, état du matériel, et état de propreté) de l'hébergement. Toute réclamation devra être présentée à la gérante du camping, le jour de l'arrivée avant la fermeture du bureau d'accueil. Ce dernier fera de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement. De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé au camping qui fera de son mieux pour y remédier. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement au cas où le client n'en aurait pas informé la gérante pendant son séjour et ne l'aurait mis en mesure de résoudre l'incident.

Le ménage de fin de séjour est à faire soi-même ou à payer suivant le tarif en vigueur. Dans tous les cas : le nettoyage de la vaisselle, ainsi que de vider les poubelles est à faire par le client.

Le prix comprend la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité), les charges (eau, gaz, électricité, selon le type de locatif), l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Du 01/11 au 31/03 un supplément pour l'électricité peut être demandé au client pour les kw consommés au-delà de 20kw/ jour.

Tous les locatifs sont non-fumeur (cigarette électronique comprise).

- Arrivée : à partir de 16h.
- Départ : avant 10h.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du client, ainsi que la remise en état des lieux si cela est nécessaire. La caution sera restituée en fin de séjour, déduction faite des indemnités retenues, sur facture justificative, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie.

La retenue de la caution n'exclue pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

- Pour tout départ en dehors des heures prévues, les clés seront laissées dans l'hébergement et la visite de contrôle du départ sera effectuée par nos soins pendant les heures d'ouvertures. La caution sera restituée ultérieurement par courrier ou par virement.

- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été ou insuffisamment nettoyé avant votre départ, la caution ménage sera retenue.

Cession, sous location : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée

Tarifs et taxes

Les redevances sont payées à la réception suivant les tarifs affichés. Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises au taux en vigueur au moment de la réservation et sont exprimés en euros. Ils ne comprennent pas la taxe de séjour ni la caution que le client doit verser à l'arrivée dans le cas de la location d'hébergement(s). Tout changement ou modification ou évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

Modalités de règlement :

Le client s'engage à régler sa facture de la façon suivante :

S'il y'a eu réservation au préalable :

- Acompte de réservation : la réservation du séjour en emplacement ou en hébergement locatif ne devient effective qu'après confirmation par la gérante et règlement par le locataire d'un acompte (montant précisé lors de la réservation équivalent à 25% du montant total du séjour)
- Solde du séjour en emplacement nu : à régler le jour d'arrivée
- Solde du séjour en hébergement locatif : à régler le jour de l'arrivée.

S'il n'y a pas eu de réservation au préalable :

La réservation n'est effective qu'après le paiement total du séjour

- Pour un séjour en emplacement nu : la facture du séjour doit être réglé le jour d'arrivée.
- Pour un séjour en hébergement locatif : la facture du séjour doit être réglé le jour d'arrivée.

Caution : pour les hébergements locatifs, les cautions sont demandées à l'arrivée au camping. Les cautions ne sont pas encaissées.

Ces cautions seront restituées dans leur intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, il sera prélevé sur la caution : la valeur des objets manquants, un montant forfaitaire de ménage pour des installations nettoyés de façon insuffisante et le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant. Les dégradations supérieures à la somme versée comme caution seront à la charge du client. La constatation de ces manquements est laissée au jugement de la gérante.

Absence de droit de rétractation :

En vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours, à compter de l'acceptation d'une offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, qui doivent être fournis une date ou selon une périodicité déterminée. Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.

Mode de paiement acceptés :

Le règlement de votre séjour peut être effectué par chèque vacances, en espèces en euros et par chèque en euros.

2) Réservation

Pour toute réservation, il n'y a pas de frais de dossier. Les réservations, deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et :

- Après réception par le camping du contrat de location, et du versement de l'acompte. (Le client ayant reconnu avoir pris connaissance des conditions générales de vente)

Les préférences formulées lors des réservations (N° d'emplacement précis, ombre ou pas, emplacement côte à côte...) seront satisfaites dans la mesure de nos possibilités, sans engager la responsabilité

du camping.

3) Séjour

- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de message écrit, lettre ou courriel uniquement, du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement ou l'emplacement de camping, devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Pendant le séjour :

- Le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.)
- La gérante décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations.
- Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

4) Annulation

Annulation par le client : elle devra être notifiée par lettre recommandée avec A.R. uniquement.

A titre d'indemnité de rupture de contrat, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Le montant total de votre séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Annulation du fait du camping :

- Pour une annulation du fait du camping, en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

5) Assurances

Les vacanciers devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel (ou le matériel loué) les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens ou de véhicules...

Ainsi qu'en cas d'accidents ou d'incidents relevant de la responsabilité civile du client ou d'un autre client.

6) Réclamation

A défaut de réclamation par le client à l'attention du camping par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la fin du séjour, la prestation fournie par le camping au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme à ses attentes.

7) Divers

Le règlement intérieur (disponible sur simple demande) et affiché sur place doit être respecté par tous les clients sous peine d'expulsion immédiate sans autre formalité et sans aucun remboursement.

- Les animaux domestiques sont acceptés sauf dans les hébergements. Leur propriétaire devra présenter à son arrivée le carnet de vaccination à jour. Le vaccin contre la rage est obligatoire.

Ils devront être maintenus en laisse en permanence et les propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Ils pourront faire l'objet d'une facturation à la nuitée. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

- A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou filmés dans l'enceinte du camping, pour la réalisation des supports publicitaires. Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès du camping.

- Le camping se réserve le droit de modifier sa grille tarifaire. Toutes les grilles sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (sauf exceptions et mentions contraires).

8) Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6

janvier 1978 telle que modifiée, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de la réservation et du séjour. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier au camping à l'adresse figurant au paragraphe 10.

9) Coordonnées du camping

Toute correspondance avec le camping doit être effectuée aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 14, le tremblay 44190 Saint Lumine de Clisson.

Téléphone : 07-79-45-74-24

10) Dispositions générales

- Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales.

- Les présentes conditions générales ainsi que le contrat de réservation transmis au client forment en ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

- Toute réservation est strictement personnelle au client qui y a procédé, si bien que les droits et obligations qui résultent du contrat ne peuvent être cédés sous quelque forme ou à quelque titre que ce soit à des tiers par le client, sans l'autorisation préalable et écrite du camping.

11) Litiges

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail à la gérante.

12) Médiation

Dans le cadre d'un litige avec notre camping, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du camping ou par mail à :

campingcoindiciel@gmail.com

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de sa résolution amiable.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

MEDICYS – 73, boulevard de Clichy – 75009 PARIS

www.medicys.fr ou par voie électronique : <http://www.medicys.fr>